

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : 2020-SEVAD-SG-MC007

Rennes, le 24/02/2020

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que l'association Saint-Grégoire Triathlon organise un triathlon le dimanche 17 mai 2020 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage du canal d'Ille-et-Rance bief de Saint-Grégoire, de l'écluse de Saint-Grégoire jusqu'au vieux pont de Gacet en rive droite, et bief de Saint-Martin, en aval de l'écluse de Saint-Grégoire jusqu'à la petite passerelle en rive gauche est interdit à tous les usagers :

Le dimanche 17 mai 2020

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'organisateur du triathlon ainsi qu'une déviation sur la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Saint-Grégoire.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et
développement durable

Véronique VÉRON